

Les nuisances sonores de jour comme de nuit sont interdites afin d'éviter les troubles de voisinage.



Nous aimons les chiens, mais les préférons tenus en laisse dans et aux abords de la résidence. Les déjections doivent être ramassées.



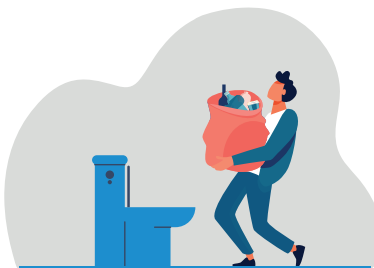
Le balcon, c'est parfait pour profiter du soleil et écouter les oiseaux, pas pour étendre son linge ni faire de barbecue.



Les agents d'entretien œuvrent pour maintenir la propreté de votre résidence, respectons leur travail.



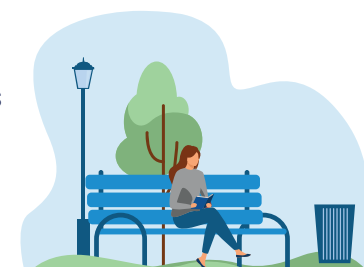
Les couloirs doivent être dégagés pour bien circuler, ils ne servent pas de stockage pour vos sacs poubelle et effets personnels.



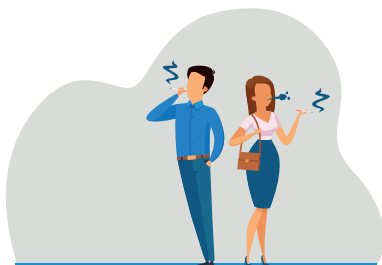
Les sanitaires ne sont pas des poubelles. Ils ne doivent en aucun cas servir à jeter vos déchets au risque d'engorger les canalisations.



Aucun objet ne doit être jeté depuis nos fenêtres et/ou notre balcon : c'est une infraction et c'est dangereux pour nos voisins.



Les espaces extérieurs, pelouses, plantations et aires de jeux sont précieux. Respectons-les pour que tout le monde puisse en profiter.



Cigarettes et vaporettes ne sont pas les bienvenues dans les espaces communs, ni dans les ascenseurs.



Nos déchets doivent être triés et déposés dans les zones appropriées. Les encombrants doivent être déposés à la déchèterie.